

- . la facilitation des voyages d'affaires et de commerce;
- . l'élimination ou la réduction des barrières tarifaires ou non tarifaires qui frappent le commerce des biens et des services connexes dans le domaine de la haute technologie, comme les ordinateurs, l'échange de données et les techniques de conception et de fabrication assistées par ordinateur; et
- . la coopération en vue de protéger les droits de propriété intellectuelle contre le commerce des contrefaçons et d'autres infractions au droit d'auteur et au droit des brevets.

Nous demandons instamment à nos secteurs privés respectifs d'élargir leurs contacts et de continuer d'offrir des conseils sur l'avenir de nos relations commerciales.

Nous avons confiance que ces engagements faciliteront le flux des échanges et des investissements entre nos deux pays et serviront de catalyseurs à une coopération internationale plus grande.